Ville
d'Allauch

Guide des activités culturelles et sportives

Les maisons de quartier sont réparties sur l'ensemble de la commune (Allauch-village, La Pounche, Logis-Neuf). Elles sont des lieux d'échange et de rencontre entre Allaudiens, dans lesquelles sont pratiquées de nombreuses activités à caractère culturel, sportif et de loisirs. Consultez, ci-dessous, le guide des activités proposées pour les adultes et les enfants.

Pour l'année 2023-2024, les activités des maisons de quartiers commencent le lundi 2 octobre 2023 et se terminent le vendredi 28 juin 2024. Le planning des activités est susceptible d'évoluer en cours d'année.

Le paiement des activités doit impérativement être réalisé avant le commencement de ces dernières.

Paiement des activités :

Les inscriptions se font au trimestre.

- Trimestre du 2/10 au 22/12/2023 - Inscriptions du lundi 11 septembre au mercredi 13 septembre 2022 de 8h à 12h et de 13h à 19h.
- Trimestre du 8/01/2024 au 29/03/2024 - Inscriptions du lundi 11 décembre au mercredi 13 décembre aux horaires d'ouverture de chaque Maison de quartier
- Trimestre du 2/04/2024 au 28/06/2024 - Inscriptions du lundi 25 mars au mercredi 27 mars aux horaires d'ouverture de chaque Maison de quartier
- Le paiement des activités doit être impérativement réalisé avant le commencement de ces dernières.

Pièces à fournir lors de l'inscription :

• Certificat médical en cas de pratique d'une activité sportive

• Justificatif de domicile

• Paiement à l'inscription (chèque ou espèce) ordre pour les chèques « Régie principale des Maisons de quartier ».

• Pour les Allaudiens : avis d'imposition ou de non-imposition et quittance d'électricité ou d'eau

• Pour les personnes habitant depuis moins d'un an sur la commune et les personnes hébergées : se renseigner auprès des maisons de quartier sur les pièces à fournir.

MAIRIE
D'ALLAUCH
1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h